

SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf le quatorze juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Jean MICHEL, Grégoire MAZZINI.

Absents excusés : Gérald MABILE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Michel BACARISSE.

Absent : Maurice ENGELMANN

Secrétaire de séance : Pierre CARRE.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 29 mars 2019, est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION PROJET D'IMPLANTATION EOLIENNE :

La société VDN, présente un projet d'implantation de 4 ou 5 éoliennes sur le plateau surplombant notre village. Ce projet est à cheval sur les communes de Branscourt et de Courcelles-Sapicourt. Pour l'instant, la société VDN n'a rien lancé comme études de réalisation ou essais de vent. Seuls les sites d'implantation possibles ont été déterminés sur dossier.

1 - DELIBERATIONS.

n° 18 - Projet d'implantation d'éolienne.

La société VDN a présenté au conseil municipal, le projet d'implantation de 4 ou 5 éoliennes sur le plateau situé en haut du chemin de Treslon, surplombant le village. Ce projet est à cheval sur les communes de Branscourt et Courcelles-Sapicourt. Pour le moment la société VDN a confirmé qu'aucune étude n'avait été lancée aussi bien sur la réalisation que sur les essais de vent. Seuls les sites d'implantations possibles ont été déterminés sur dossier. Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix contre et 2 voix pour, EMET UN AVIS DEFAVORABLE concernant cette implantation.

n° 19 - Trottoir rue Paul Bouton - consultation des entreprises.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 15/2018 par laquelle le conseil municipal approuvait le projet de trottoir rue Paul Bouton, tout en précisant que le projet restait à préciser. Il informe que les subventions auprès du Conseil Départemental et de la DETR ont été accordées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE de continuer** le projet de création de trottoir de la rue Paul Bouton,

AUTORISE le maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer toutes les pièces administratives (marchés, contrats) et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 20 – Choix du Coordinateur Communal pour le prochain recensement dans la commune.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du prochain recensement dans la commune, qui se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020, il est nécessaire de désigner un Coordinateur Communal, pour assurer le lien avec l'INSEE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner **Gérald MABILE** pour accomplir cette mission.

CHARGE le maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 21 – Achat du terrain B 36 situé au lieu-dit « Les Larris ».

Monsieur le Maire rappelle que dans le PLU communal approuvé à l'unanimité en réunion de Conseil le 6 février 2015, il a été prévu une parcelle en « emplacement réservé » pour réaliser une « sortie douce » afin d'accéder au plateau depuis le lotissement « Les Larris ».

Il précise que la propriétaire de la parcelle de 1 990 m², Madame BARBEILLON, a donné un accord verbal de cession à la commune, pour un montant de 1 200 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 2 voix contre,

DECIDE l'achat de la parcelle B 36 d'une superficie de 1990. m2 pour un montant de 1 200 €.

CHARGE le maire de procéder à la régularisation de cet achat auprès d'un notaire, ces frais étant à la charge de la commune.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces justificatives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 22 – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 27 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (<i>ordre croissant de population</i>)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Méry-Prémecy	61	1
Courtagnon	64	1

Anthenay	71	1
Brouillet	80	1
Hourges	82	1
Lhéry	84	1
Saint-Martin-l'Heureux	84	1
Vaudesincourt	88	1
Poilly	95	1
Aougny	101	1
Saint-Léonard	108	1
Jonquery	119	1
Billy-le-Grand	123	1
Bligny	125	1
Saint-Souplet-sur-Py	128	1
Mont-sur-Courville	130	1
Marfaux	131	1
Janvry	134	1
Cuisles	137	1
Chambrecy	146	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	155	1
Olizy	164	1
Unchair	165	1
Villers-aux-Nœuds	176	1
Germigny	184	1

Pourcy	190	1
Bouvancourt	194	1
Bouilly	195	1
Serzy-et-Prin	196	1
Châlons-sur-Vesle	196	1
Berméricourt	198	1
Bouleuse	206	1
Courmas	207	1
Lagery	210	1
Vandeuil	210	1
Romigny	211	1
Pévy	211	1
Coulommes-la-Montagne	211	1
Jouy-lès-Reims	215	1
Vrigny	223	1
Aubérive	232	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	233	1
Chenay	233	1
Treslon	239	1
Sarcy	249	1
Ventelay	258	1
Montbré	258	1
Dontrien	263	1
Savigny-sur-Ardres	266	1

Ville-en-Selve	274	1
Magneux	283	1
Saint-Gilles	288	1
Courlandon	293	1
Thil	297	1
Villers-Franqueux	298	1
Branscourt	299	1
Vaudemange	301	1
Ecueil	303	1
Arcis-le-Ponsart	314	1
Saint-Etienne-sur-Suipe	313	1
Baslieux-lès-Fismes	318	1
Romain	322	1
Saint-Hilaire-le-Petit	342	1
Rosnay	346	1
Courcelles-Sapicourt	365	1
Breuil	391	1
Sacy	375	1
Chaumuzy	375	1
Ville-Dommange	401	1
Selles	402	1
Chamery	411	1
Puisieux	413	1
Thillois	426	1

Heutrégiville	427	1
Trépail	431	1
Brimont	432	1
Epye	437	1
Pomacle	438	1
Ormes	441	1
Pargny-lès-Reims	456	1
Saint-Masmes	457	1
Courville	460	1
Les Petites Loges	490	1
Pouillon	495	1
Prosnes	495	1
Cauroy-lès-Hermonville	503	1
Montigny-sur-Vesle	521	1
Villers-Marmery	536	1
Champfleury	540	1
Trigny	541	1
Nogent-l'Abbesse	541	1
Sermiers	553	1
Berru	554	1
Chigny-les-Roses	560	1
Faverolles-et-Coëmy	563	1
Prouilly	563	1
Sept-Saulx	605	1

Merfy	607	1
Lavannes	607	1
Ludes	635	1
Crugny	636	1
Saint-Thierry	638	1
Caurel	638	1
Ville-en-Tardenois	661	1
Mailly-Champagne	672	1
Beaumont-sur-Vesle	800	1
Les Mesneux	852	1
Isles-sur-Suippe	887	1
Villers-Allerand	876	1
Val-de-Vesle	916	1
Courcy	975	1
Verzy	992	1
Rilly-la-Montagne	1000	1
Beine-Nauroy	1016	1
Auménancourt	1028	1
Prunay	1039	1
Verzenay	1062	1
Bourgogne-Fresne	1383	1
Bétheniville	1278	1
Loivre	1283	1
Cernay-lès-Reims	1393	1

Champigny	1436	1
Hermonville	1447	1
Cormicy	1467	1
Gueux	1677	1
Bezannes	1692	1
Boult-sur-Suippe	1707	1
Sillery	1736	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1749	1
Jonchery-sur-Vesle	1861	1
Bazancourt	2126	1
Muizon	2187	1
Warmeriville	2047	1
Taissy	2208	1
Saint-Brice-Courcelles	3453	2
Witry-lès-Reims	5017	2
Fismes	5493	2
Cormontreuil	6258	2
Bétheny	6817	2
Tinqueux	10096	3
Reims	183113	59

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

n° 23 - Théâtre participatif de l'association des Fourberies des Patelins.

Monsieur la Maire informe, que l'association théâtrale des Fourberies de Patelins a un projet de nouveau spectacle de théâtre participatif prévu en juin 2020. Ce projet s'inscrit dans la même veine que les spectacles de commémoration de la guerre 14 - 18, réalisés dans les trois communes de Branscourt, Courcelles-Sapicourt et Rosnay, en juin 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de participer à ces spectacles,

DECIDE du montant de la participation communale qui s'élèvera à 1 000 € et qui sera versée à l'association sous forme de subvention, et ce au mois de janvier 2020.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces justificatives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 24 - Installation d'une armoire de distribution de pain.

Monsieur la Maire informe le conseil municipal, qu'une société l'a contacté pour proposer la mise en place d'une armoire de distribution de baguettes de pains dans la commune. Il rappelle qu'un boulanger ambulant réalise une tournée dans le village chaque matin, en venant de Jonchery sur Vesle. Il précise que le raccordement électrique de l'armoire et tous les frais de fonctionnement ne seraient pas à la charge de la Commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser la mise en place d'une armoire à distribution de pains. Il reste à définir le nom du boulanger qui alimentera l'appareil en baguettes de pains. Ce choix devra faire l'objet d'une discussion en Conseil.

2- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- **Boîte à livres** : Monsieur le Maire informe qu'une habitante du village propose d'alimenter en livres, une boîte à livres qui pourrait être placée devant la mairie. Après discussion, il est envisagé de la mettre en place au dos du panneau indiquant les différentes rues du village. Il faut maintenant trouver quelqu'un qui puisse la construire.
- **Coussins berlinois** : Lors de la dernière réunion de Conseil du 29 mars dernier, il avait été décidé de l'implantation de coussins berlinois au niveau du terrain multisport rue Laurent Lainé, afin de faire ralentir les véhicules au niveau du passage piétons. Le Département nous impose de placer ces coussins à au moins 100 m du panneau de l'entrée du village, ce qui serait inefficace pour l'effet recherché. Cet aménagement est donc abandonné. Il avait également été envisagé d'installer d'autres coussins berlinois dans le chemin du Bémont, mais la largeur de la voie est insuffisante, car des distances mini sont à respecter entre les deux coussins, et entre les coussins et les caniveaux.
- **Fauchages tardifs** : Afin de favoriser la biodiversité, il a été décidé de réaliser des fauchages tardifs (après le 15 août) sur les côtés des voies et chemins communaux. Les parties plates étant entretenues comme d'habitude.
- **Fontaine rue Paul Bouton** : L'organisation la Main et l'Outil souhaite que le projet d'aménagement de la fontaine de la rue Paul Bouton soit précisé, avant quelle intervienne dessus. Jean MICHEL va s'en charger.
- **ASA** : Monsieur la Maire informe qu'il a déposé le dossier de constitution de l'ASA de Courcelles-Sapicourt à la sous-préfecture d'Epernay le 20 mai dernier. Nous attendons l'arrêté préfectoral concernant l'enquête publique qui va être effectuée. Elle devrait être réalisée du 3 au 24 octobre 2019, avec des permanences du commissaire enquêteur en mairie, le jeudi 3 octobre de 9h00 à 12h00, le samedi 12 octobre de 9h00 à 12h00, et le jeudi 24 octobre de 16h00 à 18h00. Si les votes des propriétaires des vignes concernés sont favorables, l'Assemblée Générale constitutive de l'ASA se tiendra le mardi 14 janvier 2020 à 18h00, dans notre salle communale.
- **Participation citoyenne** : Une réunion va être organisée le 24 juin prochain en mairie avec les gendarmes, pour informer les personnes qui se sont portées volontaires, sur les modalités de fonctionnement de la participation citoyenne.
- **Demande d'achat rue de Buffet** : Après en avoir discuté, le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à la demande d'achat d'une partie de cette rue par un riverain.

- **Fibre optique** : Monsieur le Maire a obtenu de la société LOSANGE, des informations plutôt encourageantes. Le « nœud » sur lequel notre commune sera raccordée, est installé à Savigny sur Ardes depuis plusieurs semaines. Dans le courant de l'année scolaire 2019 - 2020, la commune recevra un courrier avant le démarrage des travaux dans le village. Par ce courrier, LOSANGE s'engagera à ce que la fibre soit disponible dans chaque maison dans un délai compris entre 8 à 14 mois. La fibre devrait donc être disponible entre mai 2020 et août 2021 ! Actuellement, neuf opérateurs sont en mesure de fournir une liaison fibre. Dès la fin de l'été, ce sera notamment le cas de Bouygues, Free, et Orange. SFR devrait suivre assez rapidement. Monsieur la Maire rappelle que rien ne sera à payer pour être raccordé à la fibre, si ce n'est un abonnement avec un de ces opérateurs. A terme, ils seront douze en concurrence sur notre secteur, ce qui devrait être intéressant au niveau des tarifs des abonnements, qui ne devraient pas être plus onéreux que ceux de l'ADSL, aux dires de la société LOSANGE.